

**AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 2013-07-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-12-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 660 000.00\$ ET UN EMPRUNT DE 560 000.00\$ POUR L'ACHAT DE 2 CAMIONS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM**

Lors d'une séance du conseil tenue le 20 août 2013, le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a adopté le règlement numéro 2013-07-01 modifiant le règlement numéro 2012-12-02 décrétant une dépense de 660 000.00\$ et un emprunt de 560 000.00\$ pour l'achat de 2 camions pour le service de sécurité incendie de la Municipalité conformément à l'article 1077 C.M.Q.

L'objet de cette modification est de:

*Modifier les exigences du remboursement, au niveau de la taxation du règlement d'emprunt numéro 2012-12-02 soit modifier la taxe spéciale imposée par le règlement.*

Le texte du règlement se lit comme suit :

*L'article 4 du règlement 2012-12-02 est remplacé par :  
«Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux fixe, égal et à un taux suffisant»*

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante :

Centre de gestion documentaire et du registraire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec)  
G1R 4J3

Le règlement numéro 2013-07-01 peut être consulté au bureau municipal au 419 chemin du Poisson-Blanc, Denholm, Québec, J8N 9C8 du lundi au vendredi, entre 8 heures et 12 heures et 13 heures et 16 heures

---

*Sandra Bélisle, Directrice générale / Secrétaire trésorière*

---

*(date)*

*Certificat de publication de l'avis public*

*Je Sandra Bélisle, Directrice générale / Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Denholm, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 2013-07-01 aux deux tableaux d'informations, situées sur le territoire de la Municipalité ainsi que sur le site web de la Municipalité en date du 22 août 2013 ainsi que dans journal Le Choix en date du 29 août 2013*